



Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 16
Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt quatre

Le : 9 Septembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 24/07/2024

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – ~~GILLES BALDAN~~ – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENTS : M. BALDAN - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME NERIA – MME VICO

PROCURATIONS :

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET

Décision
Modificative du
budget n°1

Madame Thépaut présente la décision modificative du budget n°1 :

AR Prefecture047-214700692-20240909-DM2024090909-DE
Reçu le 12/09/2024**Investissement**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
2131 (21) – 11 ; Bâtiments publics	60 000.00	10222 (10) : FCTVA	10 000.00
2131 (21) – 111 ; Bâtiments publics	10 000.00		
2131 (21) – 116 ; Bâtiments publics	-60 000.00		
	10 000.00		10 000.00
Total Dépenses	10 000.00	Total Recettes	10 000.00

Le Conseil Municipal,**Après en avoir délibéré,****A l'unanimité, décide** d'adopter la décision modificative budgétaire n° 1 présentée ci-dessus.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,En mairie, le 09 septembre 2024
Au registre sont les signatures.Le Maire
Pascal de SERMETLe secrétaire de séance
Jérémy BANOS